



Mairie de Nedde
Le bourg, 27 place Pierre Thète
87120 Nedde
Tél : 05 55 69 98 09
mairie.nedde@nedde.fr
www.nedde.fr

Extrait du Registre des
ARRETES du MAIRE
de la **COMMUNE DE NEDDE**
(Haute Vienne)

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION SUR LES VC 28 ET 28a POUR
TRAVAUX DE VOIRIE**
Du 12 mai au 12 juin 2025

Madame le Maire de la commune de NEDDE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents,
VU l'arrêté du 7 juin 1977, modifié par les arrêtés subséquents, relatif à l'approbation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
VU la demande de réglementation de la circulation présentée par l'entreprise NGE ROUTES, 186 rue de Nexon, 87000 LIMOGES, nécessaire à la réalisation des travaux de voirie sur les VC 28 et 28a (Coteaux du Met dans le bourg de Nedde),
Considérant la nécessité, pour des raisons techniques et de sécurité, de réglementer la circulation sur la voie concernée par l'emprise du chantier,

ARRETE

Article 1. REGLEMENTATION

Du 12 mai au 12 juin 2025, en tant que de besoin pour la réalisation du chantier, la circulation sera réglementée

➤ **Sur les voies communales n° 28 et n° 28a (Coteaux du Met)**

☒ **La circulation sera alternée par panneaux**

☒ **Le stationnement de tous les véhicules étrangers au chantier sera interdit dans l'emprise du chantier.**

La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins de l'entreprise.

Article 2.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3.

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise par voie dématérialisée.

Ampliation sera transmise à M. le commandant de brigade de gendarmerie d'Eymoutiers.

Fait à Nedde, le 9 mai 2025

Le maire

Monique LENOBLE



Transmis par mail à l'entreprise NGE le 9 mai 2025